Ecrit par le 17 décembre 2025

Écoles, collèges, lycées, universités : toutes les nouveautés de la rentrée 2025/2026



Pour vous aider à organiser la rentrée, retrouvez toutes les informations à jour sur les nouveautés de la rentrée 2025/2026, le calendrier, les aides disponibles, santé, Pass'Sport... sont sur Service-Public.fr.

Rentrée universitaire 2025 : quels sont les montants des frais d'inscription?

Licence, master, doctorat... Les montants des droits d'inscription évoluent chaque année en fonction de l'indice national des prix à la consommation hors tabac. Service-Public.fr vous indique le niveau de vos frais d'inscription pour l'année universitaire 2025-2026, selon le niveau du diplôme que vous préparez. En savoir plus

Quelles aides pour financer la scolarité d'un élève ?

Vous pouvez, sous conditions, bénéficier d'aides nationales et territoriales pour financer la scolarité de votre enfant. Découvrez les aides en fonction de votre situation.

Bourses de l'enseignement supérieur : découvrez les montants pour l'année 2025-2026

Le niveau de la bourse perçue par un étudiant est fixé en règle générale en fonction des revenus de ses





parents. Les montants pour les bourses attribuées lors de l'année universitaire 2025-2026, selon le niveau de ressources, ont été publiés le 19 avril au *Journal officiel*. <u>En savoir plus</u>

Quel est le montant de l'allocation de rentrée scolaire en 2025 ?

Le montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) dépend de l'âge de votre enfant. Cette aide vous permet de financer les dépenses liées à la rentrée scolaire (fournitures, cantine, etc.). <u>Service-Public.fr</u> vous renseigne sur les montants de l'ARS versée pour la rentrée 2025 et sur les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour percevoir cette allocation.

Quand recevrez-vous l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ?

Le ministère des Solidarités vient de publier le calendrier de versement de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) pour la rentrée 2025. La date diffère selon votre lieu de résidence. Versée à près de 3 millions de familles, cette aide permet de faire face aux dépenses de la rentrée scolaire. Dates de versement, conditions d'attribution et montants : toutes les informations avec *Service-Public.fr*.

Représentants des parents d'élève

Vous vous posez des questions sur les représentants des parents d'élèves dans l'établissement de votre enfant ? Candidature, élection, rôle, durée du mandat : voici les informations à connaître sur les représentants des parents d'élèves dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire.

Peut-on utiliser son téléphone portable à l'école ?

Un élève n'a pas le droit d'utiliser son téléphone portable dans l'établissement scolaire pendant les cours et en dehors des cours (notamment pendant les récréations).

L'utilisation du téléphone est également interdite pendant les activités liées à l'enseignement qui se déroulent à l'extérieur de l'établissement (notamment au gymnase). Lire l'article

Ecole et handicap

Les informations qui suivent concernent l'accueil de l'enfant en situation de handicap en collectivité jusqu'à la fin du lycée. <u>Lire l'article.</u>

Santé de l'élève

Dans chaque établissement scolaire, le personnel de santé et d'action sociale assure un suivi de la santé des élèves. De plus, des actions de prévention et d'éducation à la santé sont mises en place dans le cadre d'un parcours éducatif de santé. Enfin, la scolarité des élèves malades peut être aménagée. Retrouvez les informations concernant la santé à l'école primaire et celles concernant la santé <u>au collège et au lycée.</u>

Quels sont les droits et obligations des élèves ?

Si vous êtes élève au collège, vous avez des droits que vous pouvez exercer seuls ou à plusieurs. Vous avez également des obligations à respecter. Ces droits et obligations vous préparent à vos responsabilités de citoyen. Le <u>règlement intérieur</u> précise la façon dont ils sont appliqués dans votre établissement scolaire. Service-Public.fr vous présente les droits et obligations <u>des collégiens</u> et ceux <u>des lycéens</u>.

La classe prépa-seconde reconduite pour l'année scolaire 2025-2026

La classe préparatoire à la classe de seconde est destinée à des élèves de troisième admis en seconde



mais qui n'ont pas obtenu leur brevet. Elle a été mise en place, à titre expérimental, lors de la rentrée scolaire de septembre 2024. Un décret publié au *Journal officiel* du 28 mars 2025 prévoit une reconduction de ce dispositif pour l'année scolaire 2025-2026. <u>Lire l'article</u>

Rentrée 2025 : des conseils pratiques pour entrer dans la vie étudiante

Vous êtes élève en terminale et vous souhaitez poursuivre vos études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2025 ? Demande de bourse, aides au logement, remboursement de vos dépenses de santé ou encore repas à prix réduits : prenez connaissance de vos droits et obtenez des renseignements sur les diverses démarches à entreprendre. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche regroupe, gratuitement et en ligne, des informations à connaître dès le début de votre vie étudiante. <u>Lire l'article</u>

Le Pass'Sport évolue pour la saison 2025-2026

Le Pass'Sport est une aide forfaitaire, versée sous conditions, pour permettre à des jeunes de s'inscrire dans un club sportif. Le dispositif est reconduit pour la saison 2025-2026, mais désormais il est davantage ciblé sur les jeunes qui ont atteint l'âge où la pratique sportive diminue généralement. Dans le même temps, le niveau de l'aide est revalorisé. <u>Lire l'article</u>

L.G.

Bon d'achat pour la rentrée scolaire, un plus pour les salariés



Ecrit par le 17 décembre 2025



Pour la rentrée scolaire, il est possible de distribuer des bons d'achat qui bénéficient, sous certaines conditions, d'exonération de cotisations sociales. Ils sont remis, en principe, par le comité social et économique. Mais, dans certains cas, l'entreprise peut offrir ces bons d'achat.

Les bons d'achat pour la rentrée scolaire (achat de fournitures scolaires) sont, en principe, attribués par le <u>comité social et économique</u> aux salariés ayant des enfants scolarisés. Vu la situation économique, ces bons d'achat sont une aide supplémentaire exonérée de cotisations sociales pour faire face aux dépenses de la rentrée des classes.

Les conditions

Pour être exonérés de cotisations, les bons d'achat pour la rentrée scolaire sont soumis à 3 conditions cumulatives. A défaut, l'URSSAF -Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales- précise que les bons sont soumis à cotisation pour leur montant global.

1re condition, la valeur du bon d'achat

Pour que ces bons d'achat ne soient pas soumis à <u>cotisations</u>, il faut que leur valeur totale, par enfant, respecte le seuil de 5 % du plafond mensuel de la Sécurité sociale. Pour l'année 2025, le plafond de la Sécurité sociale est de 3 925€ mensuel. Le montant des bons d'achat pour la rentrée scolaire ne doit



donc pas excéder 196€.

2e condition, enfant de moins de 26 ans poursuivant des études

Autre condition pour bénéficier du régime d'exonération, seuls les salariés ayant des enfants âgés de moins de 26 ans dans l'année civile d'attribution peuvent bénéficier de ces bons... Sous réserve également de justifier du suivi d'études. Peu importe la nature de l'établissement : établissement scolaire, universitaire, un lycée professionnel, un centre d'apprentissage, etc.

3e condition : le bon doit préciser la nature du bien qu'il peut acquérir

Le bon d'achat doit préciser qu'il permet d'acquérir des biens en rapport avec la rentrée scolaire. Son utilisation est limitée aux fournitures scolaires, livres, vêtements, matériels informatiques.

Bon d'achat rentrée scolaire : attribué en principe par le CSE

En présence d'un CSE -Comité Social Economique-, seul ce dernier peut, en principe, remettre aux salariés des bons d'achat pour la rentrée scolaire.

Entreprises d'au moins 50 salariés

Le CSE peut déléguer cette mission à l'employeur. Mais attention, si c'est le cas dans votre entreprise, vous devez pouvoir prouver cette délégation. Elle doit être explicite. Sans cette délégation, le montant des bons sera réintégré dans le salaire brut des salariés concernés. Sachez que l'information et la consultation de votre CSE, même attesté par le procès-verbal de réunion ne sont pas suffisants pour exonérer les chèques cadeaux de charges sociales. En l'absence de CSE, vous pouvez gérer la distribution de bon d'achat de rentrée scolaire. Si votre entreprise compte au moins 50 salariés, vous devrez présenter, en cas de contrôle, le procès-verbal de carence.

Entreprises de moins de 50 salariés

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, le CSE a, en principe, des attributions réduites. L'employeur gère les activités sociales et culturelles et donc les chèques cadeaux. L'URSSAF précise toutefois que le CSE peut gérer les activités sociales et culturelles, sous réserve que cette compétence soit prévue par accord collectif, ou usage. Dans le cas contraire, cette gestion est du ressort de l'entreprise.

Entreprise de moins de 11 salariés

Il n'y a pas de CSE en raison de l'effectif de l'entreprise. L'attribution des bons d'achat de rentrée scolaire est gérée par l'entreprise. Ces bons d'achat doivent être délivrés à l'occasion de la rentrée scolaire. Vous pouvez encore en délivrer dans les jours qui suivent la rentrée mais il ne faut pas trop tarder.

Source : Texte rédigé par Isabelle Vénuat, Juriste en Droit social et rédactrice au sein des Editions <u>Tissot</u>.

Texte choisi, mis en forme et en ligne par Mireille Hurlin.



Allocation de rentrée scolaire : plus de 21M€ versés dans le Vaucluse



43 308 écoliers, collégiens, lycéens, apprentis et étudiants ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) depuis le 19 août. Cette aide a été allouée à 27 861 familles, parmi les plus démunies du département, en fonction de leurs revenus. Soit 28 444€ pour un enfant à charge, 35 008€ pour deux enfants ou 41 572€ pour trois. Et son montant varie de 423,48€ à 462,33€ selon l'âge de l'enfant.

C'est la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qui la versent et la somme allège le coût de la rentrée pour les plus précaires. Elle sert à l'achat de fournitures scolaires, de tenues de sport, aux frais de cantine ou à l'inscription d'activités extra-scolaires. Dans le Vaucluse elle concerne pour moitié des familles monoparentales et son montant global s'élève à 21M€



La Salle : l'ensemble scolaire avignonnais accueille 2 250 élèves



Près de 2 250 jeunes ont repris le chemin de l'école, du collège, du lycée et du campus d'enseignement supérieur de l'ensemble scolaire La Salle à l'occasion de cette rentrée 2024. L'institution avignonnaise située dans l'intra-muros de la cité des papes a notamment vu ses effectifs augmenter de 150 élèves ces cinq dernières années.

« Cela place l'établissement au cœur de l'offre d'éducation du territoire », se félicite la direction de



l'ensemble scolaire. Le lycée La Salle a largement bénéficié de l'arrivée de jeunes de toute la région, notamment des familles qui ont favorisé l'accueil en internat. L'offre de formation est en adéquation avec les besoins, le tissu économique local et le marché de l'emploi. Le réseau d'entreprises, les nouveaux partenariats, la mise en place de l'apprentissage avec Formation et métiers, les liens avec l'Université d'Avignon et le CNAM Paca renforcent la dynamique collective tient à souligner, Monsieur Picard J., le chef d'établissement Coordinateur. La carte des formations est complète au lycée La Salle, avec des formations professionnelles, technologiques et générales. »

« Les jeunes ont besoin de l'entreprise. »

« Les jeunes ont besoin de l'entreprise, pour leur période de formation, pour leur stage en seconde, L'entreprise a besoin de former les collaborateurs de demain », insiste l'équipe de La Salle qui rappelle aussi « que le lycée perçoit également la taxe d'apprentissage, c'est une ressource pour le développement des plateaux techniques et des projets innovants. Nos élèves ont le choix souligne un membre de l'équipe de direction. Ils peuvent rentrer en maternelle et terminer leur cursus chez nous à Bac +3. La Licence SNDOC (systèmes numériques des objets connectés) et la licence MEE (métiers de l'électricité et de l'énergie) sont venues compléter le cursus BTS à Bac +3. »

Un système éducatif en mouvement

- « Notre système éducatif est en mouvement, il doit s'adapter et se renouveler », tel est le leitmotiv de l'équipe de direction. « Les très bons taux de réussite aux examens, les retours positifs des journées d'intégration, la confiance des familles, l'ouverture internationale de l'établissement avec le Label école ambassadrice au parlement européen, les projets HERMES et ECHE dans le cadre d'ERAMUS permettent à l'Ensemble Scolaire d'appréhender sereinement cette nouvelle année scolaire. »
- « Nous allons intensifier nos relations avec le monde de l'entreprise, c'est une exigence essentielle pour nous, pour nos jeunes et nos équipes » conclue Jérôme Picard, le chef d'établissement.

Rentrée scolaire 2024 : la Région Sud vous fait économiser 500€



Ecrit par le 17 décembre 2025



Ce lundi 2 septembre, de nombreux lycées et de nombreux élèves de la région PACA ont effectué leur rentrée scolaire 2024. Une date qui signifie également frais économiques pour les parents ou les jeunes étudiants entre les fournitures scolaires, les frais d'inscription et les frais de déplacements en transport en commun. Pour faire face à cette problématique, la Région Sud a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs pour faciliter la vie des jeunes et de leurs parents en leur permettant d'économiser 500€ de frais potentiels.

L'heure de la rentrée scolaire 2024 a enfin sonnée. Ce lundi 2 septembre, 195.000 lycéens ont retrouvé ou découvert leur établissement un peu partout sur la région PACA. Comme chaque année, le mois de septembre est souvent redouté par les parents et leur portefeuille. Achat de nouveau matériel scolaire, de la carte de bus ou de train pour permettre à leurs enfants de se rendre au lycée chaque matin et souvent l'achat du dernier cartable à la mode ou d'une paire de chaussure neuves, l'addition finale peut très rapidement monter encore plus en cette période d'inflation.

Pour aider les familles et les lycéens à faire face à ces coûts substantiels et affronter la rentrée avec plus de sérénité, la Région Sud a mis en place plusieurs dispositifs dès le mois de septembre 2024.

Le e-PASS Jeunes: 80 € pour profiter de la culture et du sport! Concerts, ciné, livres... les jeunes de 15



à 25 ans ont accès à une multitude d'activités grâce à cette application pratique. Cette rentrée scolaire 2024-2025, une nouveauté fait son apparition : la Carte Jeunes Européenne vous est offerte dès validation de votre e-PASS Jeunes.

Le PASS ZOU! Etudes: Pour se déplacer en bus et en train à volonté pour moins de 8 € par mois, soit 90 € par an. Accessible pour les jeunes de 3 à 25 ans, ce pass est idéal pour effectuer les trajets scolaires du quotidien, mais aussi les déplacements de loisirs, y compris pendant les week-ends et pendant les périodes de vacances scolaires.

Le Pass Santé Jeunes : Plus de 300 € pour le remboursement de contraceptif, comme de consultations médicales et de consultations psychologiques, pour les jeunes âgés 15 à 26 ans. 100 € supplémentaires sont accordés aux élèves boursiers pour souscrire à une complémentaire santé avec le Pass Mutuelle la Région Sud met en place la gratuité des protections périodiques pour les lycéennes.

Une rentrée sous le signe de l'égalité

Cette année, la Région Sud s'est également portée volontaire pour mettre en place la mesure du gouvernement sur les « tenues uniques » dans deux lycées de son territoire dont celui de Châteaurenard. Une initiative pensée afin de lutter contre l'harcèlement scolaire et surtout instaurer l'idée d'une égalité totale entre les élèves. Ainsi, la Région Sud a remis ces tenues il y a quelques jours aux élèves des lycées concernés. Ces ensembles comportent 2 sweatshirts et 5 polos (2 manches longues et 3 manches courtes).

D'une valeur de 250 €, il est financé à hauteur de 150 € par la Région Sud et de 100 € par l'Etat afin que les familles ne soient pas impactées financièrement.

« Bonne rentrée 2024 à nos lycéens ! Merci à l'engagement des professeurs, des agents régionaux des lycées et des proviseurs qui ont préparé avec brio cette rentrée. Pour nos jeunes et leurs parents, 500 € d'économies avec la Région Sud! Grâce au e-PASS Jeunes, au PASS ZOU! et au Pass Santé Jeunes, ils ont accès à une vie étudiante riche et épanouie. Et ce n'est pas tout! L'expérimentation de la tenue unique et l'ouverture de la Cité Scolaire Internationale marquent une nouvelle ère pour l'éducation en région Sud. Ensemble, construisons l'avenir de nos jeunes !» a déclaré Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.



Combien coûte la rentrée scolaire en France ?



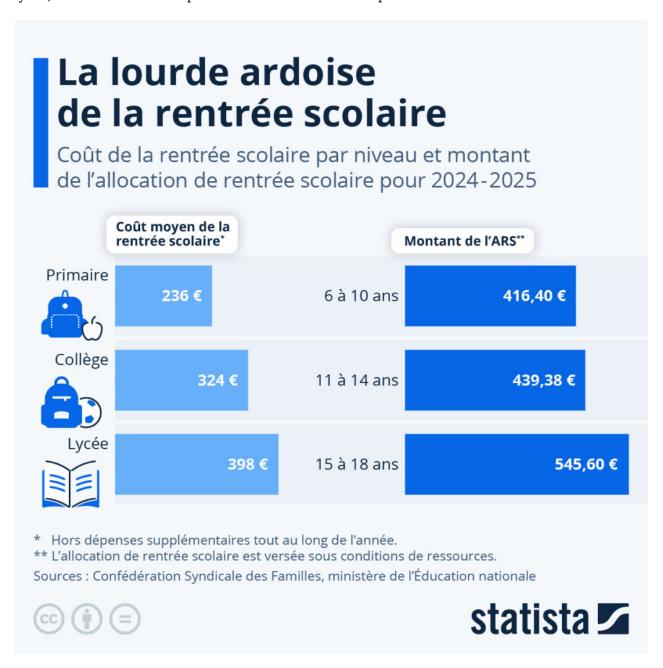
Les dépenses de rentrée scolaire constituent une part importante du budget des familles. Selon l'enquête annuelle de la <u>Confédération Syndicale des Familles</u> (CSF), à laquelle 341 familles ont participé en 2024, 15% déclarent que ces dépenses constituent une difficulté, et le taux grimpe à 40% pour les familles monoparentales, particulièrement fragiles financièrement.

Selon la CSF, le coût global de la rentrée scolaire en France a diminué de 6,8% cette année, mais cette baisse ne compense pas les hausses des années précédentes (4,3% en 2022 et 11,3% en 2023). De manière générale, les dépenses de rentrée scolaire restent importantes : 236€ en moyenne par élève à l'école primaire, 324€ au collège et 398€ au lycée.

La CSF note que l'allocation de rentrée scolaire (ARS), versée sous conditions de ressources aux familles,



ne couvre pas les dépenses liées à la scolarité tout au long de l'année, en particulier au collège et au lycée, où environ les trois quarts de son montant sont dépensés dès la rentrée.



De Tristan Gaudiaut pour Statista



Faculté d'Avignon : les étudiants font leur rentrée



Dans quelques jours, la rentrée scolaire 2024 démarrera officiellement pour tous les établissements scolaires français. La faculté d'Avignon qui accueille chaque année de plus en plus d'étudiants, se prépare pour le retour de ses visiteurs Ainsi, du 2 au 5 septembre, l'établissement vauclusien organise des journées spécifiques et d'accueil pour les nouveaux entrants de la L1 au M2 et doctorat. 2500 étudiants sont attendus.

La rentrée scolaire 2024 arrive à grands pas pour les plus petits et les plus grands. Dès le lundi 2 septembre, <u>la faculté d'Avignon</u> se met en mode « rentrée » avec des journées de rentrée générale puis à une rentrée spécifique selon les formations avant le début des cours officiel pour toutes composantes



(IUT, Institut Agrosciences, Environnement et Santé, Institut Culture, Patrimoine, Sociétés numériques, CERI) le 9 septembre 2024.

Au programme de ce lundi 2 septembre, un petit-déjeuner de bienvenue accompagné par un discours du président ou de son représentant, de la vice-présidente étudiante et du directeur/directrice d'institut ou du CERI. Une réunion générale de rentrée et un pique-nique dans les jardins de l'université viendront compléter la matinée.

Introduite pour la première fois l'an dernier à l'occasion de la rentré 2023, la course d'orientation est de nouveau organisée pour se repérer de manière ludique sur les campus et découvrir l'établissement dans lequel les étudiants évolueront tout au long de leur année universitaire. Des associations étudiantes seront également présentes lors de la pause déjeuner pour présenter leurs activités. L'après-midi sera consacrée aux rentrées spécifiques par formation.



Des semaines thématiques durant le mois de septembre : la grande nouveauté

Que serait une rentrée sans une nouveauté ou un cadeau offert aux étudiants ? Pour cette rentrée scolaire 2024, des semaines thématiques autour de la vie étudiantes seront au programme pendant tout



le mois de septembre et ce jusqu'au 3 octobre. Stands de partenaires, ateliers, ressourcerie, concerts, visites, rencontres avec les différents services.. De nombreuses activités seront proposées toujours dans le but de faciliter l'intégration des élèves et leur permettre de mieux se repérer dans leur environnement universitaire.

Programme complet des semaines thématiques :

Du 9 au 13 septembre : semaine santé, prévention et action sociale

• 10 et 12 septembre : ressourcerie gratuite sur les campus, dédiée aux étudiants

Du 9 au 20 septembre : semaines sport et bien-être

Du 16 au 20 septembre : semaine européenne de la mobilité

Du 21 au 27 septembre : semaine de la culture

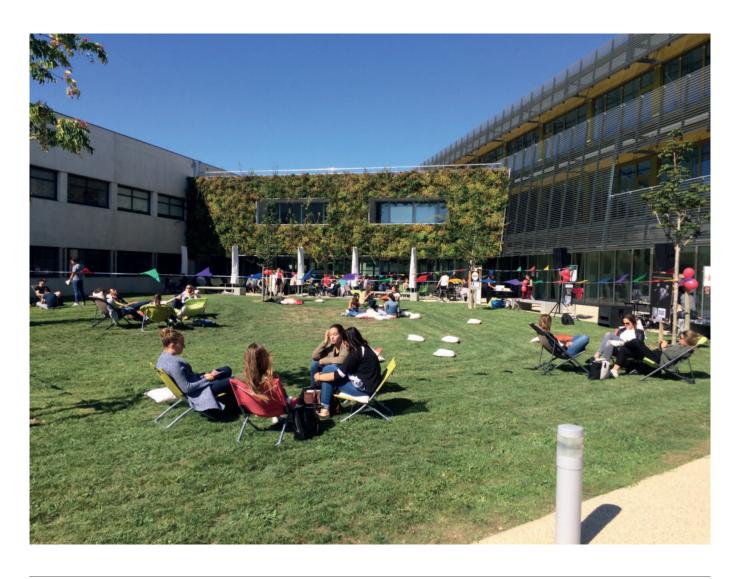
• 21 septembre : Journée européenne du patrimoine

 26 septembre : Un Opus au campus, concert de rentrée de l'Orchestre national Avignon Provence

Du 30 septembre au 3 octobre : semaine de l'engagement et initiatives étudiantes



Ecrit par le 17 décembre 2025



55% des habitants de PACA ignorent que l'assurance scolaire intègre un accompagnement en cas de harcèlement





Ecrit par le 17 décembre 2025



Après les heures passées à tenter de dénicher le cartable idéal et à remplir les fiches de renseignements, c'est l'autre pensum de la rentrée : choisir une assurance scolaire ! Entre les garanties obligatoires et facultatives, ce produit d'assurance généralement indispensable est un casse-tête pour de nombreux parents, et ce, d'autant plus qu'il est largement méconnu et se prête à de nombreuses idées reçues. Tel est l'enseignement de la nouvelle étude menée par Leocare, première néo-assurance multiservices 100 % mobile, en partenariat avec Poll&Roll.

L'assurance scolaire, ce produit totalement inconnu de 24% des Pacaïens

C'est un rituel quasi immuable de la rentrée. Dès la première semaine, les établissements vont demander aux parents de leur fournir une attestation d'assurance scolaire pour leur enfant. Généralement facultatif pour les activités obligatoires, c'est-à-dire celles inscrites dans l'emploi du temps prévu de l'élève, mais requis pour les animations annexes (classes de découverte, voyages scolaires, ateliers, études surveillées, etc.) et la cantine, ce sésame est de fait quasi indispensable : seuls 10% des élèves n'en ont pas besoin.

Et pourtant ! 12% des Pacaïens pensent que l'assurance scolaire n'est pas vraiment, voire aucunement, obligatoire. En cause ? Un manque de communication et d'informations claires sur le sujet : 55% des



répondants ignorent le rôle de l'assurance scolaire.

La chose est d'autant plus dommageable que l'assurance scolaire est un produit essentiel, auquel près d'un tiers des parents (26%) ont déjà eu recours, dont 13% à plusieurs reprises. En revanche, 11% des Pacaïens déclarent n'avoir jamais souscrit, à tort ou à raison, la moindre assurance scolaire.

Plus de la moitié des parents l'ignorent, et pourtant : le harcèlement scolaire est désormais pris en charge par les assureurs

L'assurance scolaire étant peu connue, les Pacaïens en ont souvent une perception réduite. 87% estiment qu'elle permet avant tout de couvrir des dégâts matériels, 85% des frais médicaux pour blessure et 61% un vol de matériel. En revanche, seuls 45% savent qu'elle intègre aussi un accompagnement en cas de harcèlement scolaire. Or, le harcèlement scolaire est un véritable fléau qui impacte toujours plus de jeunes : 1 collégien ou lycéen sur 5 en est aujourd'hui victime en France. Et plus la prise en charge de l'enfant est tardive, plus les conséquences sont graves.

Interrogés sur cette question, les parents attendent notamment des assurances scolaires un dispositif de prise en charge psychologique (78%), une assistance juridique (71%), une indemnisation des dommages (60%), de la prévention et davantage de sensibilisation (56%), ou encore une protection contre les atteintes à la réputation en ligne (59%).

« Encore aujourd'hui, l'assurance scolaire reste méconnue, ainsi que les garanties proposées. Et pourtant ! Et pourtant, il y a fort à parier que l'assurance scolaire sera obligatoire au moins une fois au cours de la scolarité d'un enfant. En outre, elle intègre des dispositifs et services d'accompagnement en cas de harcèlement scolaire, et notamment de cyberviolences, qui affectent aujourd'hui un collégien ou lycéen sur cinq. Usurpation d'identité, attaques gratuites, utilisation de photos sans consentement, revenge porn... Face à la multiplication des violences, les assureurs proposent désormais des prises en charge dédiées dans le cadre de l'assurance scolaire. D'où l'importance de bien connaître cette protection du quotidien, et de procéder à un comparatif des contrats et des assureurs », explique Christophe Dandois, cofondateur de Leocare.

La ville de Carpentras offre des kits de fourniture aux élèves pour la rentrée scolaire



2024



La rentrée scolaire 2024 approche à grands pas. Afin d'offrir les meilleures conditions et une égalité des chances à tous les élèves de son territoire, <u>la ville de Carpentras</u> a pris l'initiative de fournir gratuitement 2027 kits de rentrée aux enfants des écoles. Sacs à dos, crayons, feutres, paire de ciseau.. tout ce qui est nécessaire pour que les écoliers soient opérationnels dès le premier jour de classe.

Cette offrande vient également apporter une aide non négligeable aux familles qui peuvent rencontrer des difficultés financières face aux couts que représentent les fournitures scolaires Soutenue par la Cité éducative, la ville de Carpentras mettra donc à disposition deux kits distincts, l'un à destination des CP et CE1 et un autre pour les CE2, CM1 et CM2. Le conditionnement de ces kits a été réalisé par l'entreprise adaptée <u>La Ruche</u> et la fourniture a été assurée par <u>l'entreprise Charlemagne</u>, spécialiste des fournitures scolaires. Ils seront remis dès le 2 septembre 2024.

En ce qui concerne Marie Pila, une distribution est prévue le vendredi 30 août 2024 de 14h à 18h à





l'Inguimbertine. Elle est à destination des enfants carpentrassiens.